

## Appel à candidature pour inscription au Mastère Professionnel "Gestion du Changement Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable" Année Universitaire : 2026-2027

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture d'un Mastère professionnel "Gestion du Changement Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable". Le Mastère est destiné aux diplômés universitaires qui souhaitent se spécialiser dans l'analyse et la gestion professionnelles des problèmes environnementaux, dans le secteur privé ou public. Le programme du mastère se concentrera sur les problèmes environnementaux globaux spécifiques au bassin méditerranéen et qui sont en relation avec l'agriculture durable. Il permettra l'identification des processus d'adaptation et les instruments de gestion durable.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce mastère les candidats titulaires des diplômes, en relation avec les sciences biologiques et environnementales, suivants :

- Licence : Bac + 3 années d'études
- Mastère : Bac + 5 années d'études (Mastères Professionnels ou de Recherche)
- Ingénieur : Bac + 5 années d'études

**Le dossier de candidature doit comporter :**

1. Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des relevés de notes des années d'études supérieures.
4. Lettre de motivation
5. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
6. Pour les professionnels : attestation de travail + CV
7. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
8. Une photo d'identité.
9. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de l'I.S.A. de Chott-Mariem, ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 17 juin 2026**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet de la poste faisant foi.

- La liste des présélectionnés sera affichée le **26 juin 2026**.
- Les candidats présélectionnés doivent compléter leurs dossiers par le diplôme final (attestation de diplôme le cas échéant) au plus tard le **07 juillet 2026**.
- La liste finale des candidats retenus sera affichée au plus tard le **15 juillet 2026**.

**Directeur Général**

Le Directeur de l'Institut Supérieur  
Agronomique de Chott-Mariem

ISA CM | Doc maitrisé [Ref: ID.000] v1

Pr. Rajouene MAJDOUB



## Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit être titulaire du diplôme d'Ingénieur en sciences agronomiques ou formations équivalentes ou de Licence Fondamentale, Professionnelle ou Nationale en sciences agronomiques ou formations équivalentes.
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire (non applicable pour les professionnels)
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{Moyenne Bac} + M_1 + M_2 + M_3 + \text{LM} + (\text{Bonus} - \text{Malus})$$

- $M_1$ ,  $M_2$  et  $M_3$  sont les moyennes obtenues par les candidats à la 1ère, 2ème et 3ème année. Pour les ingénieurs, les moyennes obtenues durant le cycle préparatoire ne sont pas comptabilisées. LM est la lettre de motivation notée sur 20.
  - Les notes du PFE et des PPFE ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes annuelles
  - Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire
  - Les bonus sont :
    - Chaque année d'étude additionnelle validée ajoute à l'actif du candidat 2 points.
    - Pour les professionnels, chaque année de travail dans le domaine agroenvironnemental ajoute à l'actif du candidat 2 points.
    - Un bonus de 1 point pour chaque certificat d'un organisme reconnu pour les activités culturelles, sportive associative ou toute formation extra-cursus durant les années universitaires.
  - Les malus sont :
    - 6 points de sanction pour le redoublement.
    - 3 points de sanction pour chaque session de contrôle.
- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de **60 points**. (non applicable pour les professionnels et étudiants étrangers)
- La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

**Directeur Général**

Le Directeur de l'Institut Supérieur  
Agronomique de Chott-Mariem  
Pr. Rajouene MAJDOUE

